

Le 7 février 1992: Le traité de Maastricht

Le 7 février 1992, les douze ministres des affaires étrangères de l'Union européenne signent un «traité d'union économique, monétaire et politique» à Maastricht, aux Pays-Bas...

Le traité de Maastricht est le deuxième acte fondamental de la construction européenne après le traité de Rome du 27 mars 1957.

Il trace la voie vers une union monétaire qui est devenue effective pour onze pays de l'Union le 1er janvier 1999.

C'est la première fois qu'une unification monétaire précède l'unification politique et sociale. Cette innovation réveille les opposants à l'Europe économique, jugée trop technocratique.

D'aucuns s'indignent que l'Europe parle gros sous pendant que des bandes mènent une guerre abominable autour de Sarajevo.

En juin 1992, le petit Danemark, tout à l'euphorie de sa victoire sur l'Allemagne en Coupe d'Europe de football, ose rejeter le traité par référendum.

En France, le président Mitterrand se voit contraint d'organiser à son tour un référendum. Le traité est approuvé de justesse en septembre par le peuple français après des débats exceptionnellement virulents.

Il faudra la froide obstination des responsables politiques et des instances européennes pour que le traité suive son cours.

Par André Larané pour:
Herodote

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 7 février 2003

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/2757-7-fevrier-1992-traite-maastricht.html>